

## ARTICLE 1 - OBJECTIF

Afin de favoriser la promotion du cyclo-cross sur l'ensemble du territoire, la commission Régionale de Cyclo-cross de Nouvelle Aquitaine a décidé de lancer un challenge régional.

## ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Ce challenge est réservé aux coureurs des 12 départements des **catégories Benjamins, Minimes, Cadets**.

Il se déroule cette saison **sur 5 épreuves** avec un classement final par addition de points prenant en compte les 3 meilleurs résultats, puis seront classés en priorité les coureurs figurant sur 2 épreuves, puis 1.

Les cyclo-cross comptant pour le challenge peuvent être ouverts aux non licenciés FFC à condition de souscrire au départ une carte à la journée sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport cycliste de compétition de moins d'un an.

## ARTICLE 3 – REPARTITION DES POINTS

Barème des points attribués :

30-25-22-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-puis 1 - 1 point pour tout coureur classé.

**Le week-end du 6 et 7 novembre : Les coureurs peuvent participer à une épreuve le samedi et une épreuve le dimanche. Dans ce cas, la meilleure place sera retenue pour l'addition des points.**

Pour le classement final :

- En cas d'ex-aequo : il sera tenu compte du plus grand nombre de participations.
- En cas de nouvelle égalité : il sera tenu compte du meilleur classement au championnat régional.

## ARTICLE 4 – EPREUVES RETENUES

Les cyclo-cross ci-dessous sont retenus pour établir le classement général :

- 17 octobre : Saint-Martin d'Astier (24)
- 06 novembre : Buxerolles (86)
- **07 novembre : Ambazac (87) et La-Teste-de-Buch (33)**
- 05 décembre : Mont de Marsan (40) et Château d'Oléron (17)
- 02 janvier : Championnat Régional
- 16 janvier : Salies-de-Béarn (64)
- **23 janvier 2022 : Finale à La Jonchère Saint Maurice (87)**

## ARTICLE 5 - RESULTATS

Les résultats des épreuves devront être transmis dans les meilleurs délais enfin de permettre un suivi rapide au Comité Régional ([contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr](mailto:contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr)) copie à Aurélie SIMONNET ([lilie\\_81@hotmail.com](mailto:lilie_81@hotmail.com)) et Marina MORLAAS ([marinamorlaas@hotmail.fr](mailto:marinamorlaas@hotmail.fr)).

La Commission de cyclo-cross est chargée de veiller au bon déroulement de ce challenge. Elle est habilitée à modifier toute partie du présent règlement.

## **ARTICLE 6 – CATEGORIES ET TEMPS DE COURSE**

Catégorie	Années de naissance	Temps de course
Benjamins	2010 – 2011	15 Minutes
Minimes	2008 – 2009	20 Minutes
Cadets	2006 – 2007	30 Minutes

Le temps de course sera estimé en fonction du temps du 1<sup>er</sup> tour pour les benjamins et minimes. Il sera fonction de la moyenne des 2 premiers tours pour les cadets.

## **ARTICLE 7 – REGLE DE MISE EN GRILLE**

Lors de la 1<sup>ère</sup> manche, l'ordre de départ sera réalisé par la commission régionale de Cyclo-cross en lien avec le CTS. Pour les manches suivantes, il sera pris en compte le classement du challenge.

## **ARTICLE 8 – MATERIEL**

Compte tenu qu'il s'agit de la promotion de la discipline afin d'accueillir un maximum de participants, les VTT sont autorisés.

## **ARTICLE 9 – OBSTACLES**

Pour la hauteur des planches ne peut excéder 20cm pour les minimes, 40cm pour les cadets et sont proscrits pour les catégories inférieures à minimes.

## **ARTICLE 10 – REGLE DES 80%**

Pour des raisons évidentes de promotion du sport cycliste, il ne sera pas appliqué la règle des 80%.

## **ARTICLE 11 – DEPANNAGE**

- Un poste de dépannage pourra être aménagé dans une partie prairie il sera matérialisé : « Début et Fin de dépannage »
- **Tout coureur amené à être dépanné hors des postes prévus sera automatiquement mis hors course de l'épreuve suivant les articles 5.1.038 à 5.1.040.**